



PROCÈS-VERBAL
BUREAU LRF
Lundi 06 Juin 2022 à 17h00

Membres :

Présents : MM. Yves ETHEVE (Président), Jacky AMANVILLE, Daniel ROUVIERE, Rosaire MORISCOT, Jean Hugues TOSSEM.

Invités: MM. Marius HOAREAU, Marie Christine LEBON.

Absents : MM. Sharif ISSOP, Johnny PAYET, Michael TECHER.

Administratif LRF : M. Eric TOURON.

1) ARBITRAGE

Le Président souhaite que la formation des arbitres ne soit plus l'affaire d'un seul homme, l'ensemble des membres compétents doivent s'impliquer dans ce processus

La désignation devient très compliquée à la vue des effectifs. Une formation des désignateurs devra être organisée dans les prochains jours, afin rendre efficace la désignation des arbitres sous le contrôle de la R.A.

2) ECLAIRAGE DES TERRAINS

Certaines municipalités ont effectué des travaux sur leurs installations pour les nocturnes. Des actions devront être menées par des sociétés de contrôle où et la CTRIS pour valider ces installations et transmettre à la Commission Fédérale.

3) RAPPEL DES CONSIGNES DES DELEGUES

Le Bureau rappelle aux délégués que les Présidents de club ne doivent pas se trouver sur les bancs de touche. Trop de débordements sont constatés de la part de certains dirigeants.

Les délégués ne devront autoriser le coup d'envoi de la rencontre que lorsque cette directive sera respectée.

Toutes les personnes présentes sur les bancs de touches doivent être inscrites sur la FMI et sont soumises à l'autorité des arbitres et du Délégué de Ligue.

4) MODIFICATION DU CALENDRIER

La Régionale Sportive souhaite une modification du calendrier général, pour cause de non mise à disposition des installations par certaines communes le 18 et 19 Juin 2022, consécutive au second tour des élections législatives. Le Bureau autorise la Régionale Sportive à inverser cette journée avec un tour de la Coupe de France initialement programmé le 14 Juillet 2022, tout en ne comprenant pas cette attitude de deux ou trois municipalités, laquelle entraînera des rencontres de changement en semaine au cours de la saison.

5) FAFA

ENTENTE RAVINE CREUSE présente un projet FAFA emploi, avec une embauche programmée pour le 01/08/2022. Le dossier étant arrivé le 02/06/2022, considérant que le délai de traitement au niveau de la FFF est de deux mois, le Bureau décide de rejeter le dossier car hors délai et invite le club à représenter un nouveau dossier respectant les conditions de traitement du FAFA.

Le FC BAGATELLE SAINTE SUZANNE présente un projet FAFA transport version papier, après étude, le bureau émet un avis favorable tout en demandant à ce club de se conformer au dépôt du dossier en version numérique via l'application Foot clubs.

6) DOSSIERS EN INSTANCE

Le bureau prend connaissance des incidents qui se sont produits lors du match SAINT PAULOISE FC contre JS SAINT PIERROISE en Régional 1 du 05/06/2022.

Ceux-ci impliquent des dirigeants de la Saint Pauloise FC pour des propos blessants à plusieurs reprises envers des officiels (arbitres et délégué) pendant et en dehors de la rencontre. Le bureau condamne ces attitudes et décide de transmettre le dossier à la Régionale Disciplinaire pour traitement.

Concernant le FESTIVAL U13 Pitch

Attitude des parents et éducateurs et joueurs de la SAINT PAULOISE FC organisant une manifestation le 13/05/2022, à la suite de la disqualification de leur équipe U 13 masculine du FESTIVAL U13 PITCH, devant l'entrée du site professionnel du Président de la Ligue à St Paul.

Les mêmes protagonistes de la Saint Pauloise FC ont récidivés le dimanche 15 mai en tentant de bloquer l'entrée du stade de Saint Gilles lors de la Finale Régionale U13 Pitch nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.

De plus après contrôle des feuilles de matchs il apparaît que les deux éducateurs inscrits sur les feuilles de match et encadrants les équipes U13 de la Saint Pauloise FC ne sont pas licenciés au club. Le bureau prend note que le Président et les 2 Educateurs de St Pauloise FC n'ont pas eu le courage d'informer leurs jeunes licenciés et les parents de l'utilisation de plus de 2 joueurs U13 dans leurs rencontres, lesquels ont été licenciés HORS PERIODE.

Le bureau décide de transmettre ces dossiers aux commissions compétentes pour suite à donner.

ANOMALIES DECOUVERTES DANS LA BILLETERIE DE LA ST PAULOISE FC.

La Régionale Sportive remonte au Bureau les problèmes des billetteries sur les rencontres de la SAINT PAULOISE FC se déroulant sur le terrain Paul Julius BENARD. En effet, le nombre de tickets vendus n'est pas remonté au niveau du délégué de la LRF et le club ne paye qu'une partie minimum de la part à la Ligue. Le nombre de spectateurs déclarés est très inférieur à la présence réelle lors des matchs.

Le bureau demande à la Régionale Sportive de sanctionner ces manquements de manipulations sur les recettes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Le Président,
M. Yves ETHEVE.